



**COMMUNE DE VILLENEUVE  
MUNICIPALITÉ**

---

**COMMUNICATION N° 04/2017**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Rapport de la Municipalité concernant :

---

**Le Plan d'urbanisme 2016-2021**

---

## **Objectifs**

La planification en matière d'aménagement du territoire est une mission centrale des autorités politiques. Elle permet de définir les axes de développement du canton et des communes. Etant donné le grand nombre de dossiers d'urbanisme en cours, la Municipalité a estimé indispensable l'élaboration d'un outil de visualisation de la planification communale. Il s'agit du Plan d'urbanisme 2016-2021. Ce document n'a pas de valeur contraignante et reste avant tout un outil dynamique permettant d'offrir une vue d'ensemble de la planification communale. A l'instar du Plan d'investissements, le Plan d'urbanisme sera soumis à des adaptations régulières.

## **Une communication proactive et dynamique**

Le développement et la publication d'un tel Plan d'urbanisme permet également de répondre à la volonté de la Municipalité d'améliorer la communication municipale. Le Plan d'urbanisme sera communiqué au Conseil communal, tout comme ses adaptations. Il sera aussi accessible au public. Cette façon de procéder va considérablement améliorer la compréhension globale des enjeux urbanistiques par tous les acteurs concernés et offrira un calendrier simple et concret des étapes nécessaires à l'aboutissement des différents projets.

## **Une planification ambitieuse**

La Municipalité a prévu une planification idéale, ce qui la rend ambitieuse. En effet, de nombreux obstacles sont susceptibles de ralentir la finalisation des dossiers, tels des oppositions, recours en justice ou référendums. En outre, les projets doivent être soumis aux services du canton pour examens préalables et validations, dont les délais sont parfois aléatoires. La Municipalité estime qu'il est préférable de partir sur une planification ambitieuse, quitte à apporter des adaptations du Plan d'urbanisme par la suite. Rappelons que le Plan d'urbanisme n'est pas un document contraignant, mais un outil de compréhension.

---

## CONCLUSION

- à prendre acte de la communication de la Municipalité sur le Plan d'urbanisme 2016-2021

---

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



**Annexe : Plan d'urbanisme**

**Délégué de la Municipalité : M. Dylan Karlen, Municipal**

Villeneuve, le 7 mars 2017/DK

	Zone industrielle	PDL Gare	Rue des Remparts & Place de la Gare	PQ Poterlaz	Révision du PGA	PQ Cure-Lac	RC 780	PPA Carroz-Derrière II	Collège intercommunal
<b>2016</b>	Rapport final de l'étude de requalification de la ZI	Lancement des études complémentaires	Communication à la population (février)	Résultats de l'étude logement		Traitement des oppositions	Lancement d'une étude de requalification de la RC 780 (août)	Début de l'étude à définir avec les propriétaires privés	Adoption des statuts de l'association intercommunale
<b>2017</b>	Dès 2017, mise en œuvre des fiches de mesures (jusqu'en 2030) Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un PPA secteur commercial sud (modification de l'affectation) Rapport de l'étude : projet de PPA <b>Commission d'urbanisme</b> Validation de la <u>Municipalité</u> Examen préalable (canton) : 3 mois	Résultats des études complémentaires (juin) <b>Commission d'urbanisme</b> Mise à jour du PDL Gare (septembre) Communication aux participants aux ateliers	Mise à l'enquête de la prolongation de la ligne VMCV 201 (février) Fin de la construction du pont sur l'Eau-Froide Travaux d'adaptation de la Place de la Gare (VMCV)	Dépôt du préavis soumise par la Municipalité Dépôt du préavis pour la recherche d'un investisseur (DDP) <b>Adoption par le Conseil communal</b> Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un PQ Rapport de l'étude : projet de PQ		Dépôt du préavis (PQ) <b>Adoption par le Conseil communal</b> Approbation cantonale : 3 mois Entrée en vigueur et mise en œuvre	Rapport de l'étude (novembre) <b>Commission d'urbanisme</b> Propositions d'aménagements de la RC 780		Communication à la population Dépôt du préavis (statuts) <b>Adoption par le Conseil communal</b> Constitution de l'association intercommunale
<b>2018</b>	Mise à l'enquête publique : 30 jours Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois Dépôt du préavis (PPA) <b>Commission d'urbanisme</b> Validation de la <u>Municipalité</u> Examen préalable (canton) : 3 mois	Validation de la <u>Municipalité</u> Examen préalable (canton) : 3 mois Communication à la population Dépôt du préavis (PDL) Consultation publique : 30 jours <b>Adoption par le Conseil communal</b>	Mise en service	Validation de la <u>Municipalité</u> Examen préalable (canton) : 3 mois Mise à l'enquête publique : 30 jours Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois Dépôt du préavis (PQ)	Orientation soumise par la <u>Municipalité</u> <b>Commission d'urbanisme</b> Dépôt du préavis (crédit d'étude) <b>Adoption par le Conseil communal</b> Lancement d'une étude pour la révision du PGA Rapport de l'étude : projet de PGA Validation de la <u>Municipalité</u> Examen préalable (canton) : 6 mois				Elaboration d'un DDP Dépôt du préavis (DDP) <b>Adoption par le Conseil communal</b> Signature d'un DDP avec l'association intercommunale
<b>2019</b>	<b>Adoption par le Conseil communal</b> Approbation cantonale : 3 mois Entrée en vigueur et mise en œuvre	> PPA Lac > PPA Tour-Rouge > PPA Ss-T.-Rouge **** Procédure-type pour les PPA <sup>1</sup> **** Orientation souhaitée par la Municipalité <b>Commission d'urbanisme</b> Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un PPA Rapport de l'étude : projet de PPA Validation de la <u>Municipalité</u> Examen préalable (canton) : 3 mois Mise à l'enquête publique : 30 jours		<b>Adoption par le Conseil communal</b> Approbation cantonale : 3 mois (janvier) Entrée en vigueur et mise en œuvre (avril)	Mise à l'enquête publique : 30 jours Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois				
<b>2020</b>		Conciliation et traitement des oppositions : 8 mois Dépôt du préavis (PPA) <b>Adoption par le Conseil communal</b> Approbation cantonale : 3 mois Entrée en vigueur et mise en œuvre			Dépôt du préavis (PGA) <b>Adoption par le Conseil communal</b> Approbation cantonale : 3 mois Entrée en vigueur et mise en œuvre				
<b>2021</b>		Entrée en vigueur et mise en œuvre							

**NOTA BENE**

Les délais mentionnés entre parenthèses sont indicatifs et très variables selon la complexité, l'importance et le taux d'acceptation du projet. Des oppositions, recours ou référendums sont susceptibles de retarder l'avancement des projets.

<sup>1</sup> La Municipalité déterminera une planification pour l'élaboration des trois PPA relatifs au périmètre du PDL Gare, qui sera intégrée dans une prochaine adaptation du présent plan d'urbanisme 2016-2021.